

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Lucie Cote

<https://www.cadre21.org/membres/lucie-cote-3-cssps-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2023-12-20 16:56:40

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto se résume par de la collecte de données. Lorsque l'intervenant reçoit de l'informations en lien avec une possible situation de sextage, il doit collecter toutes les informations nécessaires. Par le biais du questionnaire et de la trousse, il saura évaluer la situation à savoir si celle-ci relève des règles internes de l'établissement ou si celle-ci relève du code criminel. L'intervenant voit au bien-être des élèves impliqués et doit transmettre toutes les informations recueillies au service de police, lorsque la situation le nécessite. À l'inverse, le service de police ne peut pas mandaté l'intervenant scolaire pour qu'il "enquête" à sa place.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que toute situation rapportée doit être prise avec son importance. Il est préférable de compléter le questionnaire que de banaliser les situations. Un événement peut en apporter une autre. La rapidité de transmission d'informations sur les réseaux sociaux peut être exponentielle. Il faut agir rapidement afin de freiner la propagation des images. On peut recevoir une information une journée et en avoir de différentes une autre journée. La consignation des éléments est essentielle.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je me sens à l'aise avec la majorité des étapes à suivre. Cependant, l'étape de la confiscation de l'appareil me semble la plus délicate. Pour les jeunes, leur outil de communication est vital au quotidien. Je souhaite que cette étape ne devienne pas une confrontation. L'objectif est de soutenir et sensibiliser le jeune et ses proches dans ce type de situation. La collaboration de toutes les personnes impliquées dans le processus est nécessaire : jeunes, intervenants, directions et les parents.